



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 23 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 27 - 6927 RESTEIGNE, le **23 juillet 2026 à 20 heure 00**.

Ordre du jour

Séance publique

Personnel

1. *RM - 551 Enseignement - Délégation de la présidence de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) de l'enseignement communal*



Patrimoine

2. *AY - 57.506.36 Mise à disposition gratuite et précaire - CPAS - Ancien musée, rue Grande 23*
3. *AY - 57.506.36 Mise à disposition gratuite - Ancienne taverne du Musée - Jeunesse TELLIN*

Gestion des salles

4. *NV - 57 - règlement d'occupation 2026-2031 - salle polyvalente : mise à jour - approbation*
5. *NV - 57 - règlement d'occupation 2026-2031 - salle de l'Office du Tourisme : mise à jour - approbation*

Séance à huis clos

Enseignement

6. *MB - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations du Collège des 09/06/2026, 23/06/2026, 07/07/2026 et 14/07/2026*
7. *RM - 397.2 Personnel Enseignant - Evaluation du directeur de l'école Fondamentale de Tellin au terme de la deuxième année de stage*

Fait à Tellin, le 15 juillet 2026

Par le Collège Communal,

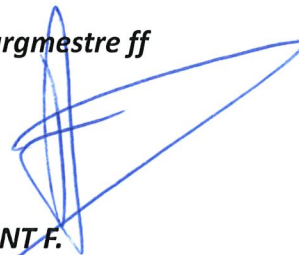
La Directrice générale



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre ff



LAURENT F.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)